

ASJP
22, boulevard Marbeuf, 35000 RENNES
T : 02 99 14 21 00
E-mail : contact@asjp.fr
Site internet : <https://www.asjp.fr>
Responsable :
Hervé LE FRESNE (directeur)

Structure

Résidence Rémy Priolet (ASJP)
Maisons Relais
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 20

Public

Public : Hommes seuls et femmes seules
Accès mobilité réduite : Oui
Accueil d'usagers avec chien : Les animaux sont acceptés à l'exception des chiens.

Hébergement

Modalité Hébergement : 20 logements individuels regroupés au sein d'une résidence, elle-même située dans l'enceinte des dispositifs de l'Association Saint Joseph de Préville (ASJP)
Descriptif : Studios de 25m² avec placard dans l'entrée, salle de bain fermée, coin cuisine équipé (plaque de cuisson, hotte et réfrigérateur), coin sommeil et espace de vie meublé (lit 140x190, table de chevet et table et chaises). Le mobilier peut-être retiré à la demande du résident qui préférerait son propre mobilier.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 22, boulevard Marbeuf, 35000 RENNES
Accessibilité de l'établissement : Bus 53, arrêt Marbeuf ou bus C4, arrêt La Salle

Participation financière

Participation à l'hébergement : Loyer modéré selon plafonds Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS) ou Prêt locatif intermédiaire (PLI)

Vie collective

Ateliers et actions collectives : La résidence dispose d'une salle commune équipée d'une grande cuisine, d'un coin détente avec bibliothèque et téléviseur, d'un poste informatique. La résidence dispose également d'une petite parcelle de terrain avec potager. Des animations collectives sont organisées régulièrement.

Orientation

Orientation en maison relais par la Commission locale de l'Habitat (CLH) sur demande de Relogement social prioritaire (RSP) / Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la maison relais / Rencontre du candidat, accompagné de son référent social, avec les professionnels de la maison relais pour une présentation des lieux et du fonctionnement du dispositif / Entretien d'évaluation du candidat par le gestionnaire de la maison relais / Présentation de la candidature en commission d'admissibilité partenariale / Si admissibilité de la candidature prononcée en commission partenariale, la demande est placée sur liste d'attente en attendant une disponibilité de place

Remarque

Présence de deux travailleurs sociaux la journée en semaine et partiellement le samedi

PHOTO

